

COMPTE-RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE
TENUE A LABEAUME LE SAMEDI 17 AOUT 1991

Monsieur Jacques ALLARD, Président, ouvre la séance devant 55 personnes.

Il remercie Monsieur le Maire de sa présence, ainsi que tous les participants.

Madame Josette JANDARD procède à la lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue à SAINT ALBAN AURIOLLES le 18 Août 1990 pour approbation par l'Assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jacques ALLARD présente alors l'ordre du jour et demande à ce que chaque sujet fasse l'objet d'une discussion entre les participants.

VISITE DE LA RIVIERE

Deux membres du Bureau et quelques adhérents ont descendu la rivière de JOYEUSE à PONT DE LA BEAUME le Samedi 1er Septembre pour faire un état du cours et des berges à la fin de la saison.

Le film vidéo réalisé, et transmis à Monsieur le Sous-Préfet, montre un état alarmant notamment on constate la présence de barrages avec films plastiques et le non fonctionnement des stations d'épuration de JOYEUSE et LABEAUME, avec rejet des effluents directement dans la rivière.

Une nouvelle visite, début Juillet 1991, a permis de constater que les deux stations d'épuration précitées ne fonctionnaient toujours pas, mais que, par contre, les films plastiques étanchant les barrages n'avaient pas été remplacés.

AUTOROUTE

M. CHEMETOV dit que compte tenu des renseignements qu'il a pu obtenir, il lui semble nécessaire de demeurer vigilants et l'Association reste attentive aux informations concernant ce sujet.

Mme SUMPFF demande à Monsieur le Maire des renseignements concernant l'élargissement de la route de Barrot. Celui-ci répond qu'elle sera portée à 4 m 50 ou 5 m, et deviendra une route départementale, ce qui soulagera les finances de la Commune. Cette modification améliorera la communication entre les villages. Monsieur le Maire précise que le tracé a été étudié afin de détruire le moins possible les murets de pierres. Les travaux devraient être réalisés en Septembre ou Octobre 1991.

M. CHEMETOV émet alors le souhait d'obtenir une copie du P.O.S. pour l'Association. M. le Maire indique qu'il doit être prochainement révisé. M. CHEMETOV demande s'il ne serait pas possible que notre Association soit consultée lors de cette modification.

STATIONS D'EPURATION

- STATION DE JOYEUSE : Tout le monde constate qu'elle ne marche toujours pas, malgré les promesses qui avaient été faites.

L'Association questionnera Monsieur le Préfet à ce sujet.

- STATION DE LABEAUME : M. ALLARD présente les trois solutions dont lui a parlé M. le Maire, à savoir :

- . Remise en état de la station existante,
- . Installation d'une station sur la rive droite mais plus bas que le projet précédent,
- . Station par refoulement des effluents qui seraient remontés sur le plateau et évacués vers la station de Ruoms.
Cela permettrait, grâce à la tranchée qui passerait sur le plateau jusqu'à la Bigournette et Peyroche de relier un certain nombre de maisons au réseau de tout à l'égoût, de revoir l'installation de distribution d'eau qui est très vétuste, et par la même occasion,

. . .

d'enterrer les lignes électriques et téléphoniques.

Une discussion très animée suit l'exposé de ces propositions.

M. le Maire dit que cette dernière solution, bien que d'un coût élevé, semble être à long terme la plus fiable pour notre village.

M. DESCOURS explique que la FRAPNA a suivi de telles installations en Rhône-Alpes et que cela marche très bien. Il confirme que les ingénieurs spécialisés de son association privilégient également cette solution.

Certains participants s'inquiètent des délais d'installation.

M. le Maire précise que M. Yves SERRES, Président du S.E.B.A., a indiqué que cela pourrait marcher l'année prochaine.

Les crédits distribués par ARDECHE CLAIRE n'étant attribués qu'aux dossiers présentés avant le 31 DECEMBRE 1991, nous insistons sur la nécessité absolue de mener à bien cette étude très rapidement.

M. le Maire nous indique qu'il doit recevoir un premier dossier mi-Septembre. Nous l'informons que nous ne manquerons pas de prendre contact à ce sujet avec lui en temps utile, et que nous serons très attentifs à tous les problèmes techniques et humains que pourrait soulever une telle installation. Cette attention ne se relâchera pas.

M. CHEMETOV, M. ALLARD et plusieurs adhérents se posent des questions quant à la possibilité de notre Commune à supporter le coût élevé d'une telle installation, même subventionnée.

M. EMERICH insiste pour que, chaque fois que cela sera possible, les lignes électriques et téléphoniques soient enterrées, car la toile d'araignée dont nous bénéficions actuellement est peu compatible avec la vocation touristiques de LABEAUME.

TRIAL

De l'avis général des participants, une piste de compétition de trial ne paraît pas compatible avec la qualité du site de LABEAUME

BAIGNADE DU PETIT MOULIN

M. DESCOURS constate que les travaux de curage n'ont pas été effectués en respectant les plans présentés par l'enquête publique.

M. CHEMETOV regrette vivement que les travaux n'aient pas fait l'objet d'un contrôle de la D.D.A comme cela avait été prévu dans l'enquête publique.

M. RENOUIARD, responsable de l'entreprise ayant effectué ces travaux, déclare les avoir réalisés d'après les consignes données par la Mairie.

Une demande d'attestation de conformité de ces travaux sera adressée par notre Association à Monsieur le Préfet.

Les participants demandent à ce que l'on ne touche plus aux berges de la rivière.

CLASSEMENT DU SITE

M. le Maire indique qu'en accord avec son Conseil Municipal, il a demandé depuis plusieurs années un "site classé", et qu'il y est très attaché. C'est un dossier que l'Association trouve prioritaire et auquel elle apportera tout son soutien.

M. DESCOURS précise que le classement d'un village contrairement à ce que l'on croit tout d'abord, est plus riche en retombées bénéfiques que lourd en contraintes. Ceci est le fruit de l'expérience de nombreuses régions ayant bénéficié du classement.

. . . / . . .

. . .

BARRIERE

Nous notons avec satisfaction l'efficacité de la barrière installée pour interdire le chemin menant à la rivière à la circulation automobile, ainsi que la présence des poubelles, qui, bien que d'une taille modeste, insistent à la non pollution du site.

INFORMATIONS

M. le Maire nous indique que la Mairie devant changer de place, il n'est pas question de mettre un panneau d'affichage plus grand de suite. Il faudra attendre l'installation de la Mairie dans les nouveaux locaux.

Un grand nombre de participants demandent à ce que les affichages sauvages de la Bigournette soient regroupés sur un seul et même panneau afin d'améliorer l'image de LABEAUME.

STATIONNEMENT SUR LE SABLAS

Plusieurs adhérents protestent quant au grand nombre de voitures stationnant sur le Sablas, malgré l'interdiction et la création de parkings.

M. le Maire regrette cet état de fait et se déclare impuissant à faire respecter cette interdiction par les riverains de la place.

PARKINGS

La poussière dégagée par les véhicules empruntant les parkings est une grande gêne pour les maisons riveraines. Nous demandons à ce qu'une étude soit faite pour remédier à cet inconvénient (arbres, revêtement du sol, etc...)

POUBELLES

M. DANEYROLE émet le souhait que la Mairie se renseigne pour l'achat groupé de poubelles qui pourraient être achetées par les habitants. Cette intervention nous amène à réfléchir sur ce sujet important pour la propreté de notre commune et nous ferons des propositions à ce sujet dans l'avenir.

VITESSE EXCESSIVE

De l'avis général, et compte tenu des risques que présente ce carrefour, des ralentisseurs et des panneaux de limitation de vitesse seraient indispensables à la Théoule.

CALADES

A la suite du dossier très documenté monté par A.I.D., il a été demandé à Monsieur le Maire des prévisions quant à la réfection de la Calade.

Il nous a signalé qu'il avait contacté plusieurs associations de jeunes et qu'il était à ce jour sans réponse.

Nous attirons son attention sur l'essai de caladage qui devait être réalisé dans la ruelle de la fontaine début Août et qui conditionne toute demande de subvention.

Certains adhérents émettent l'idée de lancer une souscription afin de bien marquer leur volonté de voir enfin ce problème résolu.

FONTAINE DU SABLAS

En ce qui concerne l'état de l'eau de la fontaine, une demande est faite à M. le Maire d'inscrire les résultats de l'analyse de la D.D.A.S. sur cette fontaine afin de couper court aux rumeurs. Il paraît par ailleurs indispensable de rendre bien visible l'existence du point d'eau potable situé près de l'Auberge afin de renseigner les randonneurs et les visiteurs du village.

. . . / . . .

M. Georges DESCOURS, dans un exposé détaillé et apprécié de nos adhérents, leur a présenté les réalisations de la FRAPNA dans la Basse Ardèche.

Madame JANDARD présente alors le rapport financier de l'Association, soit :

Solde au 18 Août 1990	775 F
Nouvelles adhésions	1 600 F
Recettes acquises par les activités des membres du Bureau (fabrication et vente de confitures, de vins, etc..) ..	<u>910 F</u>
	3 285 F
Frais de fonctionnement (très réduits grâce à de nombreuses bonnes volontés)	<u>317 F</u>
SOLDE A CE JOUR	2 968 F

Pour un fonctionnement plus aisé du Bureau, le Président Jacques ALLARD demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver les modifications suivantes :

- M. Jacques ALLARD - Président
- M. Paul CHEMETOV - Vice-Président
- Mme Josette JANDARD - Secrétaire
- M. Gilbert LAVAURE - Vice-Secrétaire
- M. André GREGOIRE - Trésorier
- M. Jacques GREGOIRE - Vice-Trésorier

ainsi que l'accueil, dans un Bureau élargi, de trois nouveaux membres. Trois candidatures se présentent :

- Mme Brigitte BLANCHON
- Mme Virginie SUMPFF
- M. Stéphane FELIX

Le quorum étant atteint, ces dispositions sont approuvées à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, le Président ALLARD clôt la séance en remerciant les personnes présentes de leur participation efficace aux discussions et les assure que tout sera fait afin qu'elles soient tenues informées des décisions qui pourraient être prises dans le courant de l'année sur les sujets abordés au cours de cette Assemblée.

Il invite ensuite tous les participants au pot de l'amitié.